

# Se loger à Bordeaux

BORDEAUX



**L**es familles qui se créent, s'agrandissent et parfois se séparent, les enfants qui prennent leur autonomie, les accidents de la vie, l'avancée en âge... la volonté d'attribuer un logement qui corresponde aux différents besoins de chacun nécessite de développer une offre diversifiée. Ce sont ces principes qui guident mon action.

10 000 nouveaux logements ont été construits en 10 ans, il nous faudra en construire tout autant dans les prochaines années, dont 3 500 logements sociaux. Bordeaux dispose de nombreux terrains à la Bastide, aux Bassins à flots, à Saint-Jean... qui répondent à cette ambition. C'est tout l'objet du nouveau projet urbain qui avec l'agenda 21 et le troisième volet du projet social dessine les grandes orientations pour renforcer la qualité de vie, le dynamisme et l'attractivité de notre ville.

Pour réussir, je compte sur la mobilisation de tous les acteurs du logement, depuis la « production » de terrains jusqu'à la réalisation et la gestion, en passant par le financement et la construction. C'est avec eux et grâce à eux que nous développerons une offre de logements pour tous et adaptée à chacun.

Pour les Bordelais, je sais combien la question du logement est centrale dans la vie quotidienne. Ce guide a pour but de faciliter vos démarches en vous faisant découvrir l'ensemble des possibilités et des aides qui existent pour se loger à Bordeaux. J'espère qu'il vous sera utile.

**Alain Juppé**

# Un logement pour chaque Bordelais

**D**u studio à la maison individuelle, il s'agit de proposer des types de logements variés, à la location ou en accession à la propriété, en tenant compte des différents âges de la vie et de l'évolution des situations familiales.

Pour produire une offre diversifiée, le logement mobilise de nombreux partenaires - bailleurs privés et publics conventionnés, promoteurs, collectivités, Etat - et implique des montages financiers complexes.





# Vous cherchez un logement à louer

Vous cherchez un logement à louer, deux possibilités s'offrent à vous.

## Dans le parc privé

Il existe plusieurs types de loyers (libres, intermédiaires, conventionnés), accessibles selon les revenus des locataires. Pour trouver un logement, il convient de se renseigner auprès des professionnels (agents immobiliers, administrateurs de biens...) ainsi que dans les petites annonces (journaux, internet...).

## Dans le parc public

Vous pouvez bénéficier d'un logement social, sous réserve que vos ressources soient inférieures aux plafonds de revenus fiscaux de référence et qu'il y ait des logements disponibles. Il s'agit de logements construits et gérés par les bailleurs sociaux, avec l'aide financière de l'État, de la Cub et de la Ville.

Il convient de vous adresser à chacun des organismes suivants afin de constituer un dossier de demande de logement.

Un numéro unique départemental d'une validité d'un an vous est alors attribué ainsi qu'un numéro par bailleur.

### Bailleurs sociaux

#### ● Aquitanis

94 cours des Aubiers

05 56 11 87 00

#### ● Clairsienne

223 avenue E.Counord

05 56 29 22 92

#### ● Coligny

2 rue Jean Artus

0811 461 261

#### ● Domofrance

110 avenue de la Jallère

05 56 43 75 57

#### ● Gironde Habitat

40 rue d'Armagnac

05 56 38 51 28

#### ● InCité

101 cours Victor Hugo

05 56 50 20 10

#### ● Logévie

12 rue Chantecrit

05 57 81 19 80

#### ● Mésolia Habitat

Résidence Aliénor

11 cours Louis Fargue

05 57 10 59 90

Un logement à loyer conventionné T3 est accessible à partir de 400 euros par mois, hors charges.

## Direction du logement

Vous pouvez également vous adresser à la direction du logement de la mairie de Bordeaux. En liaison avec les bailleurs sociaux, elle assure le suivi des dossiers et facilite l'accès au logement des personnes dans le secteur privé.

Dès que votre dossier est constitué auprès des bailleurs sociaux, vous pouvez solliciter ce service soit par courrier, soit en téléchargeant l'imprimé de demande sur **bordeaux.fr**, soit à la **Maison du logement, 57 cours Pasteur**.

La direction du logement suit attentivement votre demande jusqu'à la remise des clés. En 2008, 675 familles ont trouvé un logement grâce à l'aide de la Ville.

**Mairie de Bordeaux** Direction Générale de l'Aménagement Urbain  
57 cours Pasteur tél.05 24 57 16 24/25

## Pour les jeunes

### Si vous êtes jeune travailleur (16-30 ans),

divers types de logements sont disponibles auprès de :

#### ● Habitats jeunes L'Eveil

19 rue des Etuves **05 56 44 37 55**

#### ● Habitats jeunes Le Levain

33 rue Paul Louis Lande **05 56 33 66 66**

#### ● Foyer pour tous Jacques Ellul

3-9 rue Jean Descas **05 56 48 70 30**

#### ● Habitats jeunes Génilor

Avenue de la Libération 33310 Lormont  
**05 56 38 22 00**

### Si vous êtes étudiant :

#### ● CROUS

18 rue du Hamel  
crous-bordeaux.fr **05 56 33 92 03**

#### ● VIVRE AVEC

**05 56 15 11 89**

vivreavec@club-internet.fr

Cette association permet à des étudiants d'être hébergés par des personnes seules.

#### ● CIJA (Centre d'Information Jeunesse Aquitaine)

5 rue Duffour Dubergier  
et 125 cours Alsace et Lorraine  
**05.56.56.00.56**

Le CIJA propose de nombreuses petites annonces et des conseils pratiques.

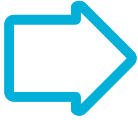
#### ● Bailleurs sociaux

Certains bailleurs (Aquitanis, Coligny, Domofrance et Gironde Habitat) proposent aussi des logements à louer pour les étudiants.

**Voir p.4.**



*4000 euros pour adapter son logement pour en savoir plus sur l'aide Bien vieillir à Bordeaux, voir p.11*



## **Pour les personnes âgées**

A Bordeaux, plusieurs types d'hébergement, publics, associatifs ou privés, sont proposés aux personnes âgées, en fonction de leurs besoins et de leur degré de dépendance.

### ● **Résidences pour personnes âgées :**

**15 RPA** gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent des logements sociaux de type T1 bis/T2 avec des services facultatifs.

### **Un logement foyer Plein Ciel**

72 avenue de la Libération  
à Mérignac **05 56 47 10 15**

#### **Pour s'inscrire :**

CCAS Direction des actions  
géronologiques

74, crs St-Louis, **05 56 00 73 23**

### ● **Maisons de retraite (EHPAD)**

Parmi les maisons de retraite médicalisées, le CCAS gère :

#### **Maryse Bastié**

Rue Maryse Bastié **05 56 69 31 31**  
**Plein Soleil**

93 rue Billaudel **05 56 33 36 36**

#### **La clairière**

4 avenue Ch. Et E Lestage  
à Gradignan **05 56 89 06 69**

#### **Pour s'inscrire :**

Dossier administratif à retirer  
dans l'établissement de votre choix.

**Pour en savoir plus, renseignements au CLIC de Bordeaux.**



**Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique :** guichet unique d'accueil et d'orientation pour informer les personnes âgées et leur entourage sur les différentes réponses existantes dans le cadre du maintien à domicile et des établissements adaptés aux seniors plus ou moins dépendants.

**11 rue Père Louis de Jabrun** Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

**0 800 625 885** (numéro gratuit) ou **05 56 10 31 10**

[clicdebordeaux@mairie-bordeaux.fr](mailto:clicdebordeaux@mairie-bordeaux.fr)

# Vous cherchez un logement à louer

**Vous cherchez un logement à louer auprès d'un particulier ou d'un bailleur. Des aides peuvent vous être accordées.**

## **AIDES AU LOGEMENT**

APL, ALS, ALF, selon votre situation et quel que soit votre âge, vous avez peut-être droit à l'une de ces aides.

**Pour en savoir plus : [www.calcul-allocation-facile.com](http://www.calcul-allocation-facile.com)**

### **CAF de la Gironde**

Rue du Docteur Gabriel Péry (Bordeaux Lac)

33078 Bordeaux cedex

**Point relais** au Centre social et culturel Saint-Pierre

4 rue du Mulet du lundi au vendredi de 8h30 à 16h.

**[www.caf.fr](http://www.caf.fr) 0 820 25 33 10**

## **LOCAPASS®**

Il s'agit de deux aides :

**1/ Avance gratuite** sous forme de prêt du dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Prêt sans intérêt remboursable sur 36 mensualités maximum.

**2/ Garantie** assurée au propriétaire pendant 3 ans de régler 18 mensualités maximum en cas d'impayé. Accessible aux étudiants boursiers ou de moins de 30 ans, aux salariés ou stagiaires rémunérés.

## **PASS GRL®**

Dans le secteur privé, les personnes qui ne présentent pas de garanties suffisantes aux propriétaires peuvent souscrire un Pass GRL® qui facilitera l'accès au logement (**Voir aussi p.14**).

Quelle que soit votre situation, vous pouvez vérifier votre éligibilité sur **[www.locapass.fr](http://www.locapass.fr) / [www.passgrl.fr](http://www.passgrl.fr)**



# Vous souhaitez devenir propriétaire

**Soucieuse de permettre à chacun de pouvoir acheter un logement, la Ville de Bordeaux a mis en place deux dispositifs d'aide à l'accession.**

## Déclic propriétaire 1

### Qu'est-ce que c'est ?

Aide financière de la mairie pour l'achat d'une résidence principale neuve à Bordeaux, sous conditions de ressources. Véritable coup de pouce, cette aide permet à celles et ceux qui ne pouvaient jusque-là être propriétaire de se construire un patrimoine, avec un remboursement mensuel équivalent au coût d'un loyer (30% des revenus).

### Qui peut en bénéficier ?

Les primo-accédants (n'ayant pas été propriétaire deux ans avant) qui souhaitent acquérir un logement neuf à Bordeaux. Le logement doit être la résidence principale pendant 5 ans minimum.

### Comment ça marche ?

Le prêt à taux zéro majoré : une aide de la ville déclenche une majoration du prêt à taux zéro.

Le Pass-Foncier : le prix du terrain est payable après celui de la construction.

## Déclic propriétaire 2

### Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif pour faciliter l'accession à la propriété des ménages qui bénéficient de revenus intermédiaires : il leur permet d'acheter leur première résidence principale neuve en ville à un prix minoré par rapport au prix du marché.

### Qui peut en bénéficier ?

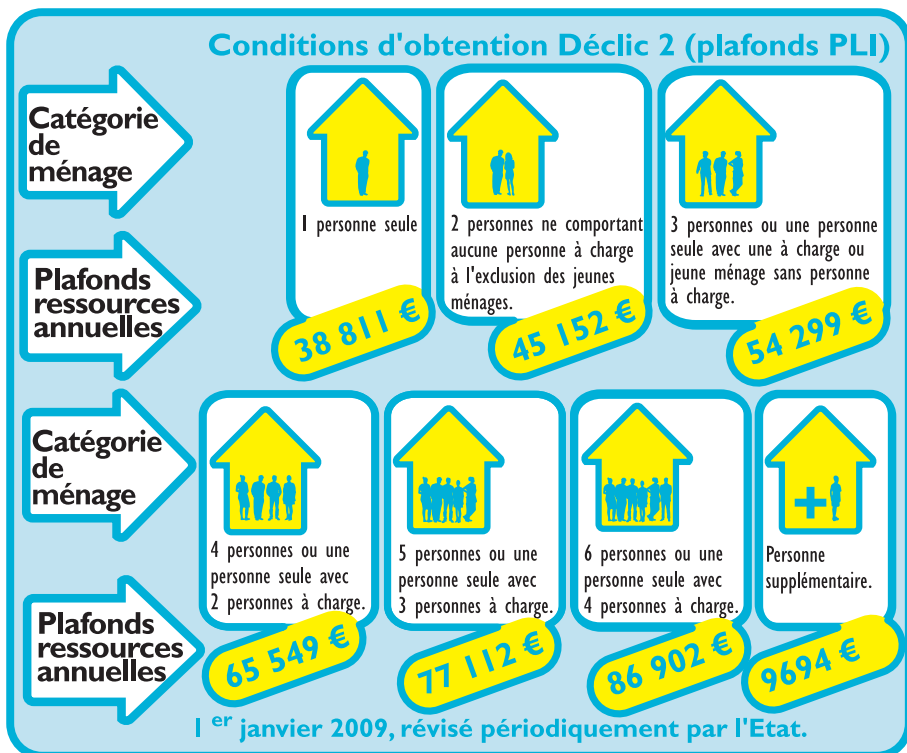
Toute personne dont les revenus correspondent aux conditions retenues pour le Prêt Locatif Intermédiaire (**voir p.9**). Le logement doit être la résidence principale pendant 5 ans minimum.

**Pour en savoir plus :**  
**Direction générale**  
**de l'aménagement**  
**de la mairie de Bordeaux**  
Mission Habitat  
57 cours Pasteur  
**05 24 57 16 91/93**



## Comment ça marche ?

La Caisse des Dépôts et Consignations achète un lot de logements dans un programme immobilier à un prix négocié et, avec l'aide financière de la mairie, vous propose d'acheter un logement à un coût plus bas que le prix de vente réel. Le parking est en plus mis gratuitement à votre disposition et vous avez la possibilité de le racheter pendant 15 ans.





## Devenir propriétaire dans le centre historique

La mairie de Bordeaux conduit depuis 2002 une opération de revitalisation du centre historique sur un périmètre de plus de 200 hectares (voir plan p.14) afin de réaliser un centre d'agglomération actif, convivial et habité.

InCité et Provicis Gironde proposent une aide pour les personnes qui souhaitent devenir propriétaire dans le centre historique : il s'agit d'un prêt à taux zéro destiné à l'accèsion, cumulable avec le prêt à taux zéro classique.

**Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention du prêt à taux zéro dans le centre historique :**

**InCité**

101 cours Victor Hugo

**05 56 50 20 10**

[www.incite-bordeaux.fr](http://www.incite-bordeaux.fr)





# Vous êtes déjà propriétaire

**Pour effectuer des travaux de réhabilitation dans votre logement, il existe plusieurs aides :**



## Déclic Bien vieillir chez soi

### Qu'est-ce que c'est ?

Aide de la mairie et de Procvivis les Prévoyants pour adapter le logement des propriétaires âgés ou handicapés et leur permettre de rester chez eux. Les travaux concernés : pose de sols anti-dérapant, remplacement de la baignoire par une douche, renforcement des murs ou cloisons des chambres, salle de bains et WC pour la pose de barre d'appui, pose de rampes d'escaliers, remplacement du WC normal par un WC handicapé, revêtement tactile pour déficients visuels...

### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée ou vieillissante dont les revenus correspondent aux conditions retenues pour le PLUS (voir p12) et toute personne handicapée dont les revenus correspondent aux conditions retenues pour PLS (voir p12).

### Comment ça marche ?

Visite, étude de faisabilité, aide à l'élaboration du projet et assistance à la réalisation des travaux sont assurés par le PACT H&D 33  
**05 56 33 88 88**  
211 cours de la Somme  
info@pacthdgironde.com  
www.pacthdgironde.com

## Propriétaire dans le centre historique



Dans le cadre de l'opération de renouvellement du centre historique, plusieurs aides sont proposées aux propriétaires occupants ou bailleurs.

### (voir plan p.14)

● Dans les périmètres de restauration immobilière, certains immeubles et logements inconfortables ou insalubres font l'objet de travaux obligatoires.

InCité, la Sacicap et la Ville ont mis en place un **prêt à taux zéro** pour les propriétaires occupants en obligation de travaux.

Vous êtes propriétaire d'un logement dans un de ces secteurs,










## Conditions d'obtention Déclic bien vieillir chez soi

### Plafonds PLUS

#### Catégorie de ménage








#### Plafonds ressources annuelles

1 personne seule 	21 132 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages. 	28 220 €
3 personnes ou une personne seule avec une à charge ou jeune ménage sans personne à charge. 	33 937 €
4 personnes ou une personne seule avec 2 personnes à charge. 	40 968 €
5 personnes ou une personne seule avec 3 personnes à charge. 	48 195 €
6 personnes ou une personne seule avec 4 personnes à charge. 	54 314 €
Personne supplémentaire 	+ 6 059 €

### Plafonds PLS

#### Catégorie de ménage

#### Plafonds ressources annuelles

1 personne seule 	27 472 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages. 	36 686 €
3 personnes ou une personne seule avec une à charge ou jeune ménage sans personne à charge. 	44 118 €
4 personnes ou une personne seule avec 2 personnes à charge. 	53 258 €
5 personnes ou une personne seule avec 3 personnes à charge. 	62 654 €
6 personnes ou une personne seule avec 4 personnes à charge. 	70 608 €
Personne supplémentaire 	+ 7 877 €

## Vous êtes déjà propriétaire

vous pouvez, pour effectuer vos travaux de réhabilitation, bénéficier d'une aide, sous conditions de ressources, cumulable avec le prêt à taux zéro classique.

- Il existe aussi des aides pour les propriétaires bailleurs.

### Pour en savoir plus sur les aides dans le centre historique :

#### InCité

101 cours Victor Hugo

05 56 50 20 10

[www.incite-bordeaux.fr](http://www.incite-bordeaux.fr)

### Propriétaire hors du centre historique

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, vous souhaitez obtenir des conseils sur les aides et les subventions et une assistance gratuite pour rénover, louer ou habiter votre logement.

#### PACT HD 33

211 cours de la Somme

05 56 33 88 88

[info@pacthdgironde.com](mailto:info@pacthdgironde.com)

[www.pacthdgironde.com](http://www.pacthdgironde.com)

### Propriétaire solidaire avec le PASS GRL®



#### Qu'est-ce que c'est ?

Aide aux propriétaires pour remettre en location des logements vacants, sous certaines conditions. La mairie de Bordeaux prend en charge pendant 3 ans l'assurance PASS GRL® (Garantie du risque locatif) souscrite par les propriétaires.

#### Qui peut en bénéficier ?

Tout personne propriétaire de son logement depuis plus de deux ans, lequel doit aussi être vacant depuis plus de deux ans et soumis à la taxe sur la vacance.

#### Comment ça marche ?

Le PACT H&D 33 aide et oriente les propriétaires qui souhaitent souscrire au dispositif PASS GRL® ; Il les renseigne sur l'ensemble des possibilités d'aide à la réhabilitation des logements.

05 56 33 88 88



## Périmètre du centre historique



# Tous égaux l'accès au logement pour tous



## Droit au logement opposable\*

**Si vous êtes dans l'un des cas suivants :**

- logé dans des locaux impropres à l'habitation,
- menacé d'expulsion,
- hébergé dans un établissement ou un logement de transition,
- handicapé ou dans des logements sur-occupés, ou non décentés avec un enfant,
- dépourvu de logement,

vous pouvez former un recours devant la commission de médiation qui se prononce sur le caractère prioritaire de votre demande qui doit être adressée à :

DDE Service de l'habitat, de la ville et des quartiers  
Cité administrative  
BP 90 33090 Bordeaux cedex.

Si votre demande est retenue , la commission la transmet au préfet qui désigne un bailleur pour assurer votre relogement.

\* Loi DALO du 5 mars 2007

## Lutte contre les discriminations

**Cobade :** Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité créé par la Ville, composé d'institutions, associations et entreprises engagées, pour :

- prévenir, veiller et signaler les discriminations,
- proposer et promouvoir des programmes d'égalité des chances (éducation, accès à l'emploi et au logement, culture...).

**Si vous estimez être victime de discrimination :**

- saisir la HALDE  
11 rue St-Georges 75009 Paris  
**08 1 000 5000**
- déposer une plainte au Commissariat central de Mériadeck  
Service d'aide aux victimes  
23 rue de Sourdis  
**05 57 85 77 77**
- contacter une des associations partenaires du Cobade (Alifs, Boulevard des potes, Licra, SOS Racisme).



# Tous éco-citoyens

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de la mise en œuvre de son agenda 21, la Ville de Bordeaux a choisi d'engager dès cette année son plan climat. Celui-ci vise notamment d'ici 2014 à réduire de 38 % la consommation d'énergie des bâtiments municipaux et à porter à 23 % la part des énergies renouvelables.

## Comment réduire votre facture d'énergie ?

**La thermographie aérienne de Bordeaux** est une photographie aérienne par infrarouge qui permet de mesurer les déperditions énergétiques et les réseaux de chaleur. Analyser la "thermi-carte" de votre logement peut vous aider à réduire votre facture d'énergie jusqu'à 30 %.

**Rendez-vous à l'espace Info-Energie de la Maison éco-citoyenne** pour rencontrer des experts qui vous orienteront vers les solutions les plus adaptées à vos besoins et à vos moyens.

## Les bonnes pratiques

**On peut aujourd'hui améliorer le confort de son logement tout en réduisant son impact sur l'environnement.** Pour en savoir plus sur les aides financières et les incitations fiscales (crédits d'impôts, taux de TVA réduits, subventions de l'ANAH, éco-prêt à taux 0), contactez un conseiller Info-Energie.

**Isolation, chauffage, ventilation, énergies renouvelables...** vous pouvez chez vous réaliser de nombreux travaux d'économie d'énergie pour réduire votre impact sur l'environnement mais aussi vos factures ! Même si certains matériaux vous paraissent plus chers à l'achat, ils permettent à long terme, de réelles économies. Pensez-y !





## Les espaces Info-Energie à Bordeaux

- **La Maison éco-citoyenne** du jardin botanique (jusqu'au 30 juin).  
Esplanade Linné Rue Gustave Cardé **05 57 14 40 40**  
Permanences du lundi au vendredi, de 14h à 18h.

- **Permanences dans vos mairies de quartier** (à partir d'avril)  
renseignements **bordeaux.fr** et **05 56 10 20 30**.

Ainsi qu'un réseau de conseillers info-énergie mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

- **CLCV Union Gironde** Résidence Le Ponant - 2, terrasse du 8 mai 1945 **05 56 90 74 73** eie.bordeaux.clcv@wanadoo.fr

- **CREAq** Maison de la Nature 3, rue de Tausia **05 57 95 97 04**  
creaq@wanadoo.fr

- **PACT H&D de la Gironde** 21 I, cours de la Somme **05 56 33 88 88**  
info@pactgironde.com

### Pour en savoir plus

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[www.developpement-durable.fr](http://www.developpement-durable.fr)

Retrouvez l'agenda 21  
dans son intégralité :  
21 objectifs  
57 actions  
sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr)



# Contacts utiles

## ● **ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)**

Conseils sur toutes les questions liées au logement et à l'urbanisme.

105 avenue Emile Counord

**05 57 10 09 10**

[www.anil.org](http://www.anil.org)

## ● **ANAH (Agence nationale de l'habitat)**

8 avenue de l'Opéra

75 001 Paris

**0 826 80 39 39**

Cité administrative

BP 90

33090 Bordeaux

**05 56 24 81 99**

## ● **ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)**

6 quai de Paludate

**05 56 33 80 00**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## ● **CILG**

Si votre entreprise cotise au 1% patronal, vous avez droit à différents types d'aides au logement. Renseignez-vous auprès de votre DRH ou

110 avenue de la Jallère

BP 113

**05 56 43 75 00**

## ● **DDE Gironde Cité administrative**

BP 90

33090 Bordeaux

**05 56 24 80 80**

## ● **Fonds de Solidarité Logement**

accorde des aides financières aux personnes et aux familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

9 rue Pierre Ronsard

BP 23

33305 Lormont

**05 57 77 21 60**

## ● **Ministère du Logement**

Fiches pratiques, calcul de prêt, dispositifs, loyers, conseils... Tout savoir sur le logement.

Arche de la Défense - paroi sud

92 055 La Défense Cedex

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## ● **Union d'économie sociale pour le logement - UESL**

Fédération nationale des organismes gestionnaires du 1% logement comprenant les CIL (comités interprofessionnels du logement) et les CCI (Chambres de commerce et d'industrie) en charge du dispositif PASS-FONCIER.

66 avenue du Maine

75014 Paris

**01 44 85 81 00**

# Table des matières

## **Vous cherchez un logement à louer ..... p.4**

- Dans le parc privé
- Dans le parc public
- Pour les jeunes
- Pour les personnes âgées
- Aides au logement

## **Vous souhaitez devenir propriétaire ..... p.8**

- Déclic 1
- Déclic 2
- Devenir propriétaire dans le centre historique

## **Vous êtes déjà propriétaire ..... p.11**

- Déclic Bien vieillir chez soi
- Propriétaire dans le centre historique
- Propriétaire hors du centre historique
- Propriétaire solidaire avec le PASS GRL

## **Tous égaux ..... p.15**

## **Tous éco-citoyens ..... p.16**

## **Contacts utiles ..... p.18**



# Logement, habitat et urbanisme

## La mairie simplifie vos démarches

Vous souhaitez déposer un permis de construire, obtenir un conseil pour changer vos portes et fenêtres, demander un logement ou encore rencontrer les architectes et urbanistes de la ville.

La Direction générale de l'aménagement de la mairie de Bordeaux vous accueille dans un lieu unique qui regroupe désormais tous ses services :

- Maison du logement **05 24 57 16 24/25**
- Mission habitat **05 24 57 16 91/93**
- Direction du droit des sols et de l'architecture durable  
**05 24 57 16 00**
- Direction de l'urbanisme **05 24 57 16 83/15**
- Mission recensement du patrimoine architectural urbain  
**05 24 57 16 81**
- Unesco - Centre historique **05 24 57 16 10**
- Service foncier **05 24 57 16 75**

### **Mairie de Bordeaux**

#### **Direction générale de l'aménagement**

57 cours Pasteur

Tram B, arrêt Musée d'Aquitaine

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h.

**05 24 57 16 09**

**[www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr)**